



## CRPC sans audition, ni PV

-----  
Par Shaky

Bonjour,

Dans un dossier où une personne Y a déposé plainte contre X, plainte classée sans suite, Y a ensuite été visée par une plainte pour dénonciation calomnieuse déposée par X. Trois ans après, X reçoit une convocation en CRPC sans jamais avoir été auditionné, confronté, ni avoir reconnu les faits.

Est-il régulier de recevoir une CRPC dans ces conditions??

Quels sont les risques de nullité ou de contestation au regard de l'absence totale d'audition, de confrontation et du délai écoulé??

Merci pour vos avis.